

**Rapprocher les élus des citoyens :  
L'utilisation des nouvelles technologies par les parlements**

**Intervention de M. Henri-François GAUTRIN,  
(Québec)  
Rapporteur**

**OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) | 6 - 7 MAI 2013**

Monsieur le président, chers collègues,

À titre de rapporteur de la Section du Québec, j'aimerais donc maintenant vous soumettre un nouveau thème sur lequel nous nous proposons de travailler durant les prochains mois, soit celui de l'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0. par les parlements pour rapprocher les élus des citoyens.

Depuis quelques années, on observe un niveau de développement sans précédent des nouvelles technologies, que ce soit dans le domaine des outils informatiques ou des nouveaux modes de communication associés au Web 2.0. **Les internautes ne sont plus de simples consommateurs d'information mais aussi des générateurs d'information.** Ces nouveaux usages d'Internet ont une influence importante sur l'ensemble de nos sociétés. De plus en plus, les gens utilisent leur téléphone intelligent ou leur tablette numérique, échangent avec leurs connaissances sur les réseaux sociaux, accèdent à de l'information en ligne plus rapidement et peu importe l'endroit où ils se trouvent. Ces nouvelles formes d'interactivité modifient les relations entre les individus, mais aussi la manière de conceptualiser ces relations.

Ainsi, le potentiel que représente l'essor de ces technologies crée de nouvelles attentes chez les citoyens. On constate que ceux-ci aspirent dorénavant à une administration plus transparente, efficace, accessible, interactive et souple par leur gouvernement. Le développement de ces moyens de communication crée, en outre, des attentes grandissantes au sein de la population en ce qui a trait à sa participation dans les affaires publiques.

Dans ce contexte, nos assemblées parlementaires et États respectifs ont le devoir de réfléchir sur la façon d'utiliser ces outils pour améliorer leur fonctionnement démocratique. Durant les dernières années, plusieurs assemblées parlementaires et gouvernements ont emboîté le pas et adopté des politiques et stratégies pour améliorer leur fonctionnement interne et ainsi mieux répondre aux demandes des citoyens, dans un souci de transparence, de collaboration et de participation.

**Si cela vous agrée, nous nous engageons donc à vous présenter lors de notre prochaine réunion, à l'été 2013, un premier rapport sur ce thème fort à propos pour notre commission qui s'intéresse aux questions relatives à la communication et aux technologies de l'information.**

Toutefois, et vous en conviendrez, l'étude ce thème par notre commission soulève nécessairement la question de l'existence d'une fracture numérique tant au sein de l'espace francophone, entre le sud et le nord, qu'entre les populations d'un même pays suivant qu'elles sont plus ou moins scolarisées, plus ou moins âgées, ...

Certes, l'appropriation des outils numériques, partout et par le plus grand nombre, est un objectif vers lequel il faut tendre. L'accès aux technologies par leur simplification d'usage ouvre de larges possibilités et contribue, sans contredit, au développement de nos sociétés. La Francophonie a donc un rôle évident à jouer pour favoriser ce que l'on appelle désormais l'intégration numérique. À cet effet, l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et l'élaboration de positions communes par les parlementaires de la Francophonie ne peut qu'être profitable.

Ainsi, un rapport sur ce thème pourrait, dans un premier temps, présenter brièvement les concepts utiles à la compréhension des développements récents en la matière. Une réflexion pourrait ensuite être amorcée sur les avantages possibles que présente un virage en ce sens pour nos sociétés et sur les actions que peuvent poser nos assemblées parlementaires et États respectifs. Il serait en outre intéressant de se pencher sur les actions posées dans ce domaine par les différents acteurs de la Francophonie institutionnelle, pour réduire la fracture numérique notamment. Ultimement, l'étude de ce thème nous permettrait d'échanger sur nos expériences et bonnes pratiques démocratiques dans ce domaine.

Au Québec, en 2009, l'Assemblée nationale a procédé à une réforme importante des règles gouvernant ses travaux parlementaires. L'un des grands objectifs de cette réforme était de rapprocher l'Assemblée des citoyens et des mesures ont alors été adoptées qui mettent à contribution les nouvelles technologies. À titre d'exemples, des modifications ont été apportées aux règles entourant les pétitions de même qu'à celles régissant différents types d'intervention des citoyens pour favoriser leur participation sur une base virtuelle aux travaux des commissions parlementaires, notamment.

Pour sa part, le gouvernement du Québec s'est engagé en 2010 dans une réflexion sur ces questions. Dans ce contexte, j'ai été chargé par le premier ministre de l'époque de faire rapport sur les options qui permettraient une mise à profit plus adéquate des techniques du Web 2.0 dans les communications gouvernementales. Dans le cadre de mes travaux, il m'est rapidement apparu qu'une utilisation accrue de ces nouvelles technologies constitue un moyen pour entamer une démarche vers un gouvernement ouvert, améliorer le dialogue avec les citoyens et leur redonner confiance dans leurs institutions publiques.

Vous comprenez donc tout l'intérêt que j'ai pour ces questions et sur lesquelles il me ferait plaisir de pouvoir échanger avec vous de manière à partager le fruit de nos réflexions, mais aussi et surtout, de les enrichir de vos points de vue et expériences respectives.

Je vous remercie.